



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2026-064

Convention 2026 avec l'association Tricycle +

Vu les différents textes réglementaires relatifs à la gestion des déchets, fixant des objectifs de réduction des déchets, à savoir la LTECV, la loi Economie Circulaire, la Loi AGECE et le PRGD annexé de son SRADDET,

Vu l'historique de la politique de prévention des déchets de la collectivité, via le Plan Local de Prévention 2012-2016, le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire 2018-2020, et les actions réalisées et résultats obtenus ces 10 dernières années,

Vu le PLPDMA de la collectivité,

Vu le projet CODOEC liant Ambert Livradois Forez et le VALTOM pour le développement de nouveaux projets Economie Circulaire en vue de l'atteinte d'objectifs chiffrés en termes de réduction des déchets et de leur financement,

Vu le projet de convention jointe en annexe présentant les objectifs de l'association, son rôle vis-à-vis de la politique de prévention de la collectivité, les droits et devoirs de chacun,

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 3 juin 2026,

Monsieur le Président

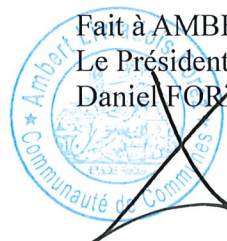
## DECIDE

**Article 1 :** de signer avec l'association TRICYCLE + dont le siège social est situé à Ambert, la convention telle que jointe en annexe pour l'année 2026 ;

**Article 2 :** Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera publié sur le site internet de la Communauté de communes. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète d'Ambert.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à AMBERT, le 3 juin 2026

Le Président,  
Daniel FORESTIER